

Lettre d'information

AHI 33 - Service de Santé au Travail

Passerelle

Édito



C'est sous le signe de la crise économique que s'annonce cette nouvelle année. Dans ce contexte difficile, la mission de l'AHI 33 est donc plus que jamais «d'agir à vos côtés», pour que la santé au travail de vos salariés reste une plus value pour votre entreprise.

Votre Association se prépare également aux grandes mutations de la santé au travail. Une importante réforme est attendue pour 2009. Elle devrait porter

notamment sur une nouvelle périodicité des visites médicales, sur la notion d'aptitude ainsi que sur l'organisation des Services de Santé au Travail. Elle prévoit également le recours à des infirmières du travail ; ce que l'AHI 33 a notamment anticipé depuis 2 ans dans le cadre d'une expérimentation nationale qui a servi de référence au projet de réforme.

Anticiper la réforme mais aussi continuer à faire évoluer nos prestations pour être au plus près des besoins des entreprises demeurent l'orientation forte de notre service.

Ainsi en 2008, l'AHI 33 a créé le département «PEREN» qui est entièrement consacré à l'assistance à la réalisation du Document Unique notamment pour les entreprises de moins de 10 salariés.

Une unité de surveillance biologique au sein du département «EVALEATOX» a également vu le jour pour permettre aux entreprises de disposer d'un suivi des salariés exposés à des produits chimiques.

Dans cette période de mutation importante, notre service se dote d'un outil pour structurer son organisation en élaborant son projet d'entreprise et d'une action pour s'assurer de la qualité de ses prestations en initiant une démarche de progrès. Ce travail a permis à l'AHI 33 de recevoir le label national AMEXIST.

Cet éditorial me permet, avec les membres du Conseil d'Administration, la Commission de Contrôle, le Directeur Général, Bernard DAGNAUD, les équipes du Service de Santé de vous renouveler mes remerciements pour votre confiance et votre fidélité.

Ensemble, nous vous présentons nos meilleurs vœux.

Martine CHEVALIER
Présidente

Nouveau site internet Votre dossier en ligne

La nouvelle version du site internet de l'AHI 33 est en ligne depuis ce début d'année.

www.ahi33.org



Il vous permet de gérer directement et avec plus de facilités : la déclaration annuelle, la mise à jour des effectifs salariés, les demandes de rendez-vous pour les visites médicales, le suivi de la facturation de l'AHI 33. Le graphisme, les rubriques, les informations et les fonctionnalités ont également évolué.

Côté pratique, vous pouvez réaliser une adhésion en ligne, consulter les plans d'accès aux centres, retrouver le nom des médecins du travail, chercher les numéros de téléphone des secrétariats médicaux.

Côté info, vous aurez accès à un rappel de la réglementation et des obligations des employeurs, à la liste de l'ensemble des prestations proposées par l'AHI 33 à ses entreprises adhérentes, à la présentation de l'AHI 33,...

N'hésitez pas à découvrir ce nouveau site internet de l'AHI 33 à l'occasion de votre déclaration annuelle en ligne...

Prévention des risques professionnels
Agir à vos côtés



Moins seul face au Document Unique !

l'AHI 33 s'engage aux côtés des entreprises

Face à l'obligation réglementaire de réaliser le Document Unique d'évaluation des risques professionnels (DU), un département de l'AHI 33 est dorénavant entièrement dédié à l'accompagnement des entreprises. Il s'adresse plus particulièrement aux entreprises de moins de 10 salariés



qui n'ont pas toujours les moyens internes pour réaliser le DU.

La démarche proposée est volontariste. Il s'agit de travailler par branche professionnelle, de mettre à la disposition des employeurs une grille d'évaluation des risques propre à leur activité, de proposer une courte formation de 1h30

par groupe de 10 entreprises. La possibilité d'une intervention, directement dans l'entreprise, complète le dispositif afin d'aider le chef d'Entreprise à définir un plan d'actions pour atteindre un niveau de sécurité satisfaisant.

Ainsi, un employeur peut réaliser son Document Unique de manière pertinente et adaptée à son entreprise. Au-delà de la simple obligation réglementaire, c'est l'opportunité de mettre en place une véritable démarche de prévention des risques professionnels, sachant que l'employeur reste responsable des atteintes à la santé de ses salariés du fait du travail.

Début 2009, l'AHI 33 proposera cette démarche aux garages automobiles adhérents à l'association.



Département PEREN

L'AHI 33 a développé au sein du département PEREN (Prévention par l'Etude des Risques dans l'ENTreprise) une méthodologie simple, rapide, concrète pour aider les employeurs à réaliser leur DU. Ce département est constitué d'une équipe pluridisciplinaire spécialisée

dans la prévention des risques professionnels. Au-delà des actions par branche professionnelle, le département PEREN peut être sollicité par toute entreprise souhaitant une aide pour réaliser son Document Unique. Parlez-en à votre médecin du travail.

Contact : Département PEREN

Tél : 05 56 79 64 80 - Mail : info.peren@ahi33.org

AHI, premier service labellisé en Aquitaine

Une démarche de progrès au service des entreprises



Le 16 décembre dernier l'AHI 33 a reçu officiellement le label national «Amexist» qui certifie l'engagement du service dans une Démarche de Progrès en Santé au Travail.

Ce label a été obtenu à la suite d'une évaluation réalisée par l'organisme national

représentatif des Services de Santé au travail, le CISME (Centre Interservices de Santé et de Médecine du travail en Entreprise). Depuis 2007, l'AHI 33 a initié une démarche de type «qualité». Des méthodes de suivi et d'analyse de son organisation ont été mises en place afin d'assurer une amélioration continue de ses activités auprès des entreprises adhérentes et de leurs salariés.

L'AHI 33 est ainsi devenue le premier service de santé au travail labellisé en Aquitaine. En France, actuellement 18 services sur plus de 300 ont obtenu ce label.

L'importance de cette nouvelle manière d'envisager les prestations auprès des entreprises a été soulignée par la présence à cette cérémonie de M. Serge Lopez, Directeur Régional du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DRTEFP) d'Aquitaine, de M. Gabriel Paillereau, Délégué Général du CISME, de la Caisse Régionale de l'Assurance Maladie d'Aquitaine (CRAMA), de l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP) et des partenaires sociaux siégeant au conseil d'administration. La démarche de progrès est en effet un moyen pour répondre, dans les meilleures conditions, aux évolutions de la réglementation et aux besoins des entreprises en prévention des risques professionnels.

Tout ce que vous ne savez pas sur la visite médicale !

Quoi de plus banal que la visite médicale du travail ? Pas si sûr quand on y regarde de plus près... La visite médicale est-elle différente d'un salarié à un autre ? A quoi servent les examens ? De quoi parle-t-on lors de la visite médicale ? Quelle est la particularité d'un médecin du travail ?

La visite médicale est un moment important dans la prévention des risques professionnels, aussi bien pour le salarié que pour l'employeur.



Du sur-mesure...

Au cours de la visite, le médecin doit connaître l'état de santé du salarié en prenant en compte ses antécédents, pour le mettre en relation avec le poste de travail. Il peut ainsi vérifier l'absence d'une incompatibilité majeure : c'est la notion d'inaptitude. Comme l'état de santé varie d'une personne à l'autre, que les métiers et les entreprises dans lesquelles ils sont exercés sont différents, chaque visite médicale est ainsi un cas particulier. De plus, lors de la visite, le médecin vérifie que les conditions de travail et l'exposition à certains risques professionnels dans l'entreprise n'ont pas de retentissement sur l'état de santé du salarié.

Un temps de prévention

La visite médicale est aussi un temps privilégié pour sensibiliser le salarié à la prévention des risques professionnels. Le médecin aborde la question des équipements de protection individuels (bouchons d'oreilles, masque, casque, chaussures de sécurité, lunette de protection, gants...). Il traite également de l'importance des "bons gestes" pour éviter entre autres les problèmes musculo-squelettiques qui représentent la première des pathologies professionnelles.

Un spécialiste !

Contrairement à une idée reçue, le médecin du travail n'est pas un médecin généraliste mais un spécialiste, comme le cardiologue, le neurologue, le cancérologue... Il connaît plus particulièrement les pathologies liées aux expositions professionnelles et les mesures de prévention les plus adaptées aux entreprises. Spécialiste de terrain, le médecin du travail se rend aussi dans les entreprises pour mieux connaître les conditions de travail des salariés et conseiller les employeurs. Il s'appuie sur des guides de pratiques professionnelles et des référentiels médicaux pour être au plus près des dernières connaissances.

. Le test de vision

Au-delà du dépistage des anomalies courantes de la vue, le test de vision est adapté en fonction du métier. Il peut aller de la simple lecture sur l'échelle visuelle à un examen plus complet d'ergovision. Un dépistage qui prend tout son sens notamment pour des salariés qui travaillent sur la route, les chantiers ou dans les ateliers. Pour ces métiers, une distance mal appréciée ou une perception déformée peut conduire à des accidents du travail parfois graves. Pour d'autres, il s'agit de dépister, le plus tôt possible, les premiers signes d'une atteinte de la vision.

. L'examen urinaire

Cet examen permet de dépister principalement des pathologies rénales (type : calculs rénaux...), des infections urinaires, un diabète...

. Selon les besoins, ces examens pourront être complétés suivant l'état de santé du salarié et son poste de travail par :

- un test de spirométrie (examen respiratoire)
- un audiogramme (examen auditif)
- d'autres examens si nécessaire.

Si la visite médicale garde toute son utilité pour aborder des situations individuelles, elle ne peut être perçue comme le seul outil de prévention efficace et systématique. Il est devenu de plus en plus important d'agir également en amont, dans les entreprises et auprès des employeurs.

Face au bruit



L'obligation d'élever la voix ou de crier pour se faire entendre, des oreilles qui sifflent ou bourdonnent après le travail, sont peut-être les premiers signes d'une exposition au bruit. La plaquette de l'AH1 33 «Halte au bruit» donne les premiers repères pour connaître les niveaux

de risque à éviter et les mesures de prévention à mettre en place. Ce document est remis aux salariés lors de la visite médicale.

Travail sur écran



Si le travail sur écran n'altère pas les yeux, il peut entraîner fatigue et troubles divers : problèmes visuels, souffrances musculo-squelettiques et stress. Une plaquette éditée par l'AH1 33 rappelle les principes de bon usage d'un écran. Pour la plupart, ces conseils restent simples et faciles à mettre en œuvre.

Intervention en ergonomie



Parfois la prévention des risques professionnels nécessite une approche globale des situations de travail. Dans ce but, l'AH1 33 propose à ses entreprises adhérentes des interventions en ergonomie. L'intérêt, les principes et les modalités de ce type d'assistance sont présentés dans un document à la disposition des employeurs.

Pour disposer de ces documents, n'hésitez pas à contacter votre médecin du travail.

Une assistance sur-mesure

Des substances toxiques dans l'organisme ?

15 000 salariés d'entreprises adhérentes à l'AH1 33 pourraient être concernés par la surveillance biologique de l'exposition aux agents chimiques.

De nombreux métiers sont en effet exposés à des substances chimiques qui peuvent se retrouver dans l'organisme des salariés. Cela concerne notamment les entreprises qui utilisent des solvants



organiques ou des métaux comme par exemple pour les pressings, la peinture en bâtiment, la mécanique, la soudure, le traitement des déchets...

Pour assister ces entreprises, l'AH1 33 a créé une unité de surveillance biologique de l'exposition aux agents chimiques placée sous la responsabilité d'un médecin toxicologue. Il s'agit à la demande du médecin du travail et en accord avec l'employeur d'évaluer pour un poste de travail, le niveau d'exposition et de risque, pour la santé des salariés, en effectuant des analyses d'urine, de sang ou de l'air expiré. Selon les résultats qui restent individuellement soumis au secret médical, des conseils sont donnés à l'employeur pour mettre en place des mesures de prévention et suivre les salariés exposés.

Contact : EVALEATOX

T : 05 56 79 64 80 - yves.goujon@ahi33.org

La découpe de fromage, pas aussi simple que ça !

Quoi de plus commun a priori que les stands de découpe de fromage dans les supermarchés ? Et pourtant des maladies professionnelles directement liées au poste de travail peuvent apparaître : tendinites du poignet, syndrome du canal carpien, douleurs des membres supérieurs. Un médecin du travail et un ergonome de l'AH1 33 ont ainsi assisté un établissement pour réaliser une étude et définir ensemble les mesures de prévention : modification de la hauteur de la table de découpe, formation à

l'utilisation et à l'entretien des couteaux, achat d'une nouvelle trancheuse, manutention des grosses tommes de



fromages. Ces améliorations matérielles ont été accompagnées par une démarche de sensibilisation menée par l'AH1 33 auprès de l'équipe de découpe de fromage.

Au niveau de l'AH1 33, cette expérience se poursuit par la constitution d'un groupe de travail rassemblant des médecins et des Intervenants en Prévention des risques Professionnels (IPRP) afin de définir de nouvelles actions ciblées pour aider les hypermarchés face aux risques professionnels.

Contact : Dr Brigitte JARY

Tél : 05 57 77 09 71

Stress et TMS...

(Troubles Musculo-Squelettiques)

Douleurs articulaires, mal au dos, arrêts de travail peuvent être le résultat de problèmes d'organisation.

Pour aider les entreprises, l'AH1 33 propose l'intervention d'un ergonome en lien avec le médecin du travail. La démarche doit alors reposer sur une compréhension globale des facteurs de risques.

Ainsi dans une entreprise, la situation suivante a pu être observée : des bons de commandes mal remplis qui entraînent vérifications et coups de téléphone ; des demandes urgentes arrivent, le retard s'accumule et le temps est compté, certains clients en deviennent agressifs. De plus, il faut faire avec une situation de sous-effectif et un turn-over important qui perturbe l'organisation et augmente une tension déjà fortement présente. Les salariés mettent beaucoup d'énergie pour faire face, mais la situation se répète tous les jours et donne un sentiment d'inefficacité, de « ne pas faire du bon travail ».

C'est en s'appuyant sur l'analyse globale de l'organisation, que l'AH1 33 a conseillé l'entreprise pour mettre en place des solutions adaptées.

Contact : département pluridisciplinarité

Tél : 05 56 79 64 80

Projet de grossesse et risques professionnels

Face aux risques chimiques, se pose la question de la protection des femmes enceintes et de la préservation de la fertilité masculine qui apparaît menacée depuis plusieurs décennies. L'AH1 33 avec d'autres partenaires a participé à une action régionale sur cette problématique afin de développer les connaissances et renforcer la prévention. Cette démarche pilotée par la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DRTEFP) d'Aquitaine s'inscrit dans le Plan Régional Santé Travail et dans le Plan Régional Santé Environnement.

Elle a abouti fin 2008 à la réalisation d'un guide pratique pour les médecins du travail et les gynécologues obstétriciens. Un document de prévention a également été réalisé pour sensibiliser les salariés. Il est disponible auprès de l'unité de toxicologie de l'AH133.



L'AH1 33 en chiffres

En 2008, l'AH1 33, c'est :

- 93 médecins du travail
- 4 médecins vacataires (2 cardiologues, 1 rhumatologue, 1 allergologue)
- 2 infirmières du travail
- une équipe pluridisciplinaire avec
 - 3 ergonomes,
 - 2 métrologues,
 - 2 techniciens en hygiène et sécurité,
 - 1 toxicologue,
 - 1 épidémiologiste
- 2 formatrices «sauveteurs secouristes du travail»
- 59 paramédicaux
- 24 personnels administratifs

au service de :

- 25 000 entreprises adhérentes
- et de leurs 245 000 salariés

grâce à une organisation de proximité qui s'appuie en Gironde sur :

- 12 centres principaux
- 35 centres annexes
- 4 unités mobiles

L'AH1 33 est aujourd'hui le premier Service de Santé au Travail en France, hors région parisienne.

Lettre d'information d'AH133

Service de Santé au Travail
50, cours Balguerie Stuttenberg - 33000 Bordeaux
Tél. 05 57 87 75 75 - www.ahi33.org
O tempora 05 56 81 01 11 - crédits : fotolia.com
imprimé sur papier FSC - 60% de fibres recyclées.